

Compte-rendu de la réunion Comité de pilotage du Conseil des associations

Mercredi 9 Décembre 2009 - 19h30
Salle du conseil municipal –Hôtel de Ville

Représentants associatifs: AVEC, A DA YI, Les Résidents du Parc Ste Camille, Secours Catholique, D'hier à demain, Trans'Culture, Club Arlequin, Tricot-Couture-Service, MJC Nomade, ACSN (Association des Camerounais et Sympathisants de Nancy), ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France), Cercle d'escrime, Vandoeuvre Volleyball, A.S.P Accompagner, Khamsa, Réponse, Croq'Espace, Différences et Découvertes, Aide Régionale en faveur des plus Démunis, MJC Lorraine, La Bergabelle, Eclore, ASEEV, Ndoumbe Land, Crèche BBugs et France Bénévolat.

Elus : M. le Maire Stéphane HABLOT, M. Jean-Paul BERNARD, Adjoint au Maire délégué à la Vie des quartiers et aux Marchés publics, M. Azzam CHEIKH, Conseiller Municipal délégué aux Associations, M. Manu DONATI, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie, le Vie des quartiers et aux Associations, M. Philippe PONCELET, Conseiller Municipal délégué au suivi des dossiers CUGN.

Service de la Ville: Service Vie associative

Cinq ateliers thématiques ont été créés lors de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage du Conseil des Associations. Pour chacun, deux référents associatifs ont été désignés pour l'animer.

La réunion d'aujourd'hui a pour but de faire le point sur le travail fait dans ces ateliers.

1. Atelier : Convention des locaux associatifs

Les référents présentent une synthèse des trois réunions organisées autour de ce thème.

Les objectifs de celles-ci étant de mettre à jour les conventions liant les associations et la Ville en travaillant sur la clarification des parties prenantes, l'état des lieux contradictoire et la destination des locaux, les clauses résolutives, la prise en compte des charges par la Ville, la mutualisation des locaux.

Pourquoi ne pas inviter les bailleurs sociaux dans cette démarche ?

M. DONATI : « *cela n'est pas fait à leur insu, ils seront tenus informés de cette démarche.* »

Dès que la proposition de convention sera établie et validée par le comité de pilotage du Conseil des Associations, elle sera distribuée à toutes les associations. Dès l'aval de ces dernières, le Bureau Municipal décidera de la suite donnée à ce projet de nouvelle convention.

Il est aussi prévu que la municipalité fasse un inventaire complet des salles sociales. Une estimation des coûts de rénovation sera établie, et la rénovation en elle-même pourra faire l'objet d'un projet dans le cadre du plan à moyen terme, prévu par la municipalité sur la période 2010-2014.

2. Atelier : Site Internet

Le référent de l'atelier présente un power-point faisant état de l'avancée du projet de création d'un site Internet pour les associations de la Ville.

Au cours de ces réunions, 5 thèmes ont été abordés :

- le cahier des charges pour le site Web
- le logo représentant le conseil des associations. Le logo retenu par les membres de l'atelier, choisi parmi 10 propositions est le suivant :
- les rubriques de l'annuaire
- le système de contrôle
- la formation pour l'utilisation du site

Les associations devront chacune fournir des informations pour alimenter le site et le tenir à jour. Un comité de rédaction sera mis en place pour valider la mise en ligne des textes et informations proposées, qui devront correspondre à une charte.

AVEC « Certaines associations n'ont pas les moyens de travailler sur la communication du site car il faut un ordinateur, une connexion Internet, des logiciels. La mairie fait t-elle un geste pour ces associations ? »

MJC Nomade : « Des solidarités pourront se mettre en place entre les associations, avec du prêt de matériel, une mise à disposition des compétences informatiques »

La mairie se chargera du choix de l'entreprise prestataire de service et du financement. Une réserve de 15 000 € est prévue pour la création du site.

MJC Nomade : « Avez-vous déjà retenu un candidat ? Y aura-t-il un deuxième appel d'offres pour la gestion du site ? »

M. le MAIRE : « Nous essayerons de faire marcher une entreprise locale mais pour l'instant rien n'est finalisé »

M. CHEIKH : « Concernant la gestion du site, ce sera le comité de rédaction qui se chargera du contenu et l'entreprise retenue assurera la technique du site »

3. Atelier : Maison associative

Les référents de l'atelier ont fait le point sur la réunion qui s'est tenue le 24 juin dernier. L'objectif étant de trouver un local pour le conseil des associations. Il faut que ce lieu soit central, accessible, visible et qu'il soit un lieu d'accueil et de renseignement pour tous les Vandopériens.

M. DONATI: « La mairie a fait des recherches et nous avons une piste pour un local place de Paris ». Cela pourra être une solution temporaire en attendant la construction de nouveaux locaux associatifs prévus au parc du Charmois et à la nouvelle Pagode.

4. Atelier : Formation

Les référents de l'atelier se sont réunis le 18 septembre 2009.

Il faut :

- déterminer quels sont les besoins en formation. Pour cela, un questionnaire sera réalisé et distribué à toutes les associations pour connaître leurs besoins (comptabilité, informatique, secrétariat...). Il sera dépouillé par les membres de l'atelier.
- déterminer quelles sont les compétences existantes,
- établir une liste des organismes pouvant dispenser ces formations. Il peut s'agir d'associations, d'organismes gratuits, d'entreprises.

Des quotas sont-ils déterminés pour la participation à ces formations ?

Crèche Bbugs: « Pas pour l'instant car nous travaillons étape pas étape, il faut déjà déterminer quels sont les besoins. »

M. CHEIKH : « Une formation a été proposée sur les discriminations il y a quelques semaines et nous avons eu très peu de retours alors que la demande était importante. »

MJC Nomade: « 7 associations étaient présentes sur les deux jours de formation. La discrimination a été abordée dans sa globalité par le biais de jeux de rôles, de cafés-débat, de films. »

5. Atelier : Animation de la vie associative

Un récapitulatif du travail effectué en atelier est fait par le référent de cet atelier. Le travail a consisté à réfléchir sur la future fête des associations.

Cette fête doit : promouvoir les associations, attirer les habitants, être conviviale, mettre les associations en réseau, faire la promotion de la ville, être festive, s'articuler autour d'un thème.

Elle aura lieu le 20 juin 2010 au Parc Richard Pouille et le thème sera : « Vandoeuvre cosmopolite : associations, lien social et citoyenneté ».

M. le MAIRE : « Cette année, si il doit y avoir un spectacle lors de la fête ce sera aux associations de proposer le contenu. Cette manifestation représente un gros budget mais Vandoeuvre est la deuxième ville du département ! Il faut cependant faire attention aux frais. »

Plusieurs idées à étudier sont émises au cours de la réunion : mettre des chapiteaux à la place des stands associatifs pour favoriser la diversité, réalisation de desserts par les associations visant à faire découvrir les cultures, remettre à jour l'idée de pique-nique....

La prochaine réunion se tiendra le 18 décembre 2009 pour travailler sur le titre, la forme et le contenu de la fête.

La Bergabelle: « Ce travail nécessite beaucoup d'organisation et d'investissement et aujourd'hui il n'est pas assez reconnu. Il faudrait mettre en valeur le Conseil des Associations ! »

Conclusion :

Pour promouvoir le travail mené en faveur des associations, un journal de liaison synthétisant les réflexions du comité de pilotage des associations sera distribué à chaque association, une note sera lue en Conseil Municipal pour saluer l'investissement de chacun des membres du comité.

Une demi-page sera également consacrée aux associations dans le prochain N° du magazine 54500.

M. le Maire : « Je tiens tout particulièrement à saluer le travail que vous avez effectué au sein de ces ateliers. Grâce à vous le réseau va se faire naturellement. »